

La publicité extérieure, un enjeu métropolitain... et municipal

Je soussigné·e,

candidat·e dans la commune de

représentant la liste

déclare soutenir les mesures ci-dessous, et m'engage à contribuer activement à leur mise en œuvre après les élections

Concernant le projet de RLPI (règlement local de publicité intercommunal),
je demanderai :

- L'interdiction des **publicités numériques**, à défaut leur limitation aux zones commerciales, d'une surface maximum de 1 m²

Oui Non Ne sais pas

- L'interdiction des **enseignes numériques**

Oui Non Ne sais pas

- L'interdiction de la **publicité numérique apposée sur le mobilier urbain**

Oui Non Ne sais pas

- La limitation de la **surface des publicités** à 4 m²

Oui Non Ne sais pas

- L'**extinction nocturne** de la publicité sur mobilier urbain entre 21 h et 7 h

Oui Non Ne sais pas

Concernant les contrats de mobilier urbain

Si ma commune dispose d'un tel contrat arrivant à échéance avant la fin de mon mandat, je m'engage à ne pas le renouveler ou à en modifier les clauses afin de :

- **Supprimer le mobilier urbain pour l'information** (MUPI) supportant de la publicité pour convertir les espaces publics ainsi libérés en espaces verts ou libres pour la circulation des piétons.

Oui Non Ne sais pas

- **Interdire la publicité sur les abris voyageurs**, à défaut la limiter à 2 m² (une seule face), en imposant l'extinction nocturne en dehors des heures de desserte

Oui Non Ne sais pas

Après avoir enregistré le fichier ou une copie, merci de retourner votre engagement à :

contact@paysagesdefrance.org



Paysages de France
Le paysage, ça vous regarde !

